

La classe CHAM - ensemble instrumental - c'est quoi ?

- Un parcours musical gratuit qui s'étend sur les quatre années du cursus de l'élève en parallèle des enseignements communs à l'ensemble des élèves. Les instruments sont prêtés par le conservatoire. Les cours sont assurés par le professeur d'éducation musicale et par les professeurs du conservatoire de Fougères Agglomération.
- L'emploi du temps des élèves est aménagé de façon à garantir un équilibre de la charge de travail tout au long de la semaine.
- C'est une ouverture culturelle exceptionnelle qui permet aux élèves de participer à des concerts, des Master Class avec des artistes de renommée nationale et internationale, un échange à l'étranger.
- C'est le plaisir de jouer ensemble et d'évoluer dans un groupe soudé et solidaire pendant les quatre années qui enrichit la scolarité des élèves au collège.
- **L'élève inscrit en 6^{ème} s'engage à suivre le cursus CHAM jusqu'en 3^{ème}.**
- L'orchestre fait plusieurs représentations au cours de l'année (Concert des harmonies, concert annuel...) dans des lieux comme le Centre Culturel Juliette Drouet.
- La participation aux auditions et concerts organisés dans le cadre de l'enseignement musical, spécifique est obligatoire, y compris dans le temps hors scolaire.
- En fin de cycle, chaque élève reçoit un diplôme de musicien d'orchestre et a la possibilité de poursuivre ce parcours spécifique au lycée Jean Guéhenno de Fougères.

NOM - Prénom : Date de naissance : / /

Adresse des parents :

.....N° de téléphone :

École d'origine : Nom du professeur des écoles :

Avis du professeur des écoles sur la candidature : Favorable Réservé

Êtes-vous débutant ? oui non

Si non, instrument pratiqué :Depuis combien d'années ?

Le choix de l'instrument, effectué en début d'année scolaire, relève d'une part, du souhait de l'élève mais aussi et nécessairement de l'harmonisation et de l'équilibre de l'ensemble instrumental au sein de la section. Ce choix se fait aussi par l'avis de l'enseignant spécialisé, le professeur d'éducation musicale et par les facilités de l'élève.

Je prends note que l'admission dans le dispositif ne sera prononcée par le Directeur Académique qu'au moment de l'affectation au collège, **le lundi 16 juin**.

La présente fiche de candidature ainsi qu'une lettre de motivation sont à transmettre au collège Mahatma Gandhi pour le **mercredi 2 avril 2025 au plus tard**.

Une commission recevra en entretien les candidats le **mercredi 14 mai 2025, entre 8h00 et 13h00**, au collège Mahatma Gandhi.

Madame : Monsieur :

Signature du/des parent(s) :